

DELIBERATION N° 06/2-15  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 27 mars 2006

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/2-15 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

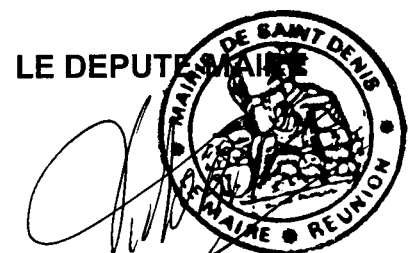
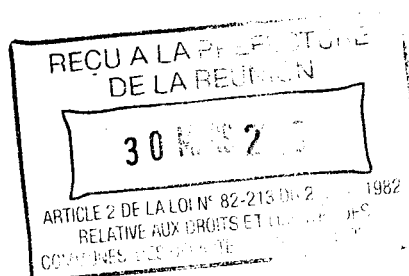
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création du poste suivant au Tableau des Effectifs de la Commune :

\* *Filière administrative*

- 1 poste de Rédacteur.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 MARS 2006



René-Paul VICTORIA

## Amendement

Les fortes pluies de ces dernières semaines ont mis cruellement sur le devant de la scène, les insuffisances de la ville en matière d'équipements dans différents quartiers de St Denis et la nécessité de réaliser rapidement certains travaux.

- endiguement des ravines
  - renforcement des réseaux d'eau potable
  - renforcement des réseaux d'électricité
  - réalisation d'ouvrages d'art ou de passerelles
- 
- réfection de réseaux routiers
  - réfection, réhabilitation de certaines écoles durement touchés par « diwa »

Nous constatons-malheureusement- que le budget 2006, voté en février, ne prend pas suffisamment en compte les « carences » qui se sont révélées au grand jour. L'opposition municipale, consciente que ces réalisations auront nécessairement un coût, vous demande instamment de modifier votre budget, afin de trouver les ressources financières nécessaires de telle sorte que les dionysiens puissent « mieux vivre leur quartier »

Nous vous suggérons d'utiliser les 6 250 000 euros prévues pour la réalisation de cette infrastructure à vocation régionale qu'est le « zénith », afin de pouvoir engager, dans les meilleurs délais, ces travaux qui vont améliorer considérablement le quotidien des habitants de certains écarts de la ville.

Nous sommes absolument convaincus que ces propositions de bon sens vont retenir toute votre attention et seront votées à L'UNANIMITE des élus présents ou représentés.

*R. Tamaya*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
en séance du lundi 27 mars 2006**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

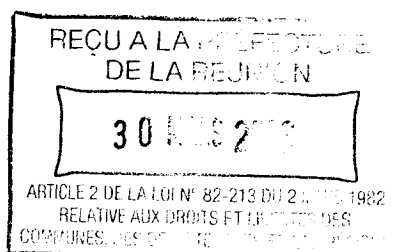
**par 13 voix  
se prononce POUR**



MM. Jean-Jacques MOREL, Ibrahim DINDAR, Mmes Marie-Claude DAMON et Nathalie CLAIN,  
MM. Paul HOARAU, Michel TAMAYA, Emmanuel HOARAU, Mme Edith NALEM, M. Sudel FUMA,  
Mmes Marie-Cécile SEIGLE-VATTE, Hajasoa PICARD, M. Erick FONTAINE et Mme Marie Monique ORPHE,

**les autres membres présents  
votant CONTRE.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **30 MARS 2006**



LE DEPUTE



*René-Paul VICTORIA*  
**René-Paul VICTORIA**